DEPARTEMENT DE L'AIN

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme LANCRANS

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 Décembre 2016, approuvant le projet de PLU de LANCRANS.

Communauté de Communes du Pays de Gex - Ain - C.C.P.G.

Le Président,
Patrick PERREARD

PIECE N° 3-2a	PROCEDURES					
	REVISION		MODIFICATIONS		REVISIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le :	N°1	Approuvée le : 10 juillet 2013	N°1	
			N°2	Approuvée le : 27 janvier 2014	N°2	
					N°3	
					N°4	

CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISES A JOUR	
Territoires L'Astrobale - Park-Nord Annecy 74370 Metz-Tessy Tél : 04.50.10.32.76	TECTA Parc d'activités de la Caille 74350 Allonzier-la-Caille Tél : 04.50.08.04.20	Diffusion R.G.D. 74	N°1	
			N°2	
			MISE A JOUR DU BATI Décembre 2013	

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite Suivi par NB - Fichier AutoCad : 2013 090 PLU Révision/PLU5000 le 28.11.2016

DEPARTEMENT DE L'AIN

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
LANCRANS

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 Décembre 2016, approuvant le projet de PLU de LANCRANS.

Le Président,
Patrick PERREARD

PIECE N° 3-2a	PROCEDURES			
	REVISION	MODIFICATIONS		REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le :	N°1 Approuvée le : 10 juillet 2013		N°1
		N°2 Approuvée le : 27 janvier 2014		N°2
				N°3
				N°4
CONCEPTION: Aerotanes - 11 — Aerotanes - Parc Annecy, 74370 Metz-Tessy, Tél : 04 50 10 32 16	B.E. DESSIN: TECTA — Parc d'activités de la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille, Tél : 04 50 05 04 20	FOND CADASTRAL: Diffusion R.G.D. 74	MISES A JOUR: N°1 / N°2	
			MISE A JOUR DU BATI: Décembre 2013	

Origine Cadastre (S) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite Suivi par NB - Fichier AutoCAD : 2013 DM PLU Revision\PLUA0002 le 06.12.2016

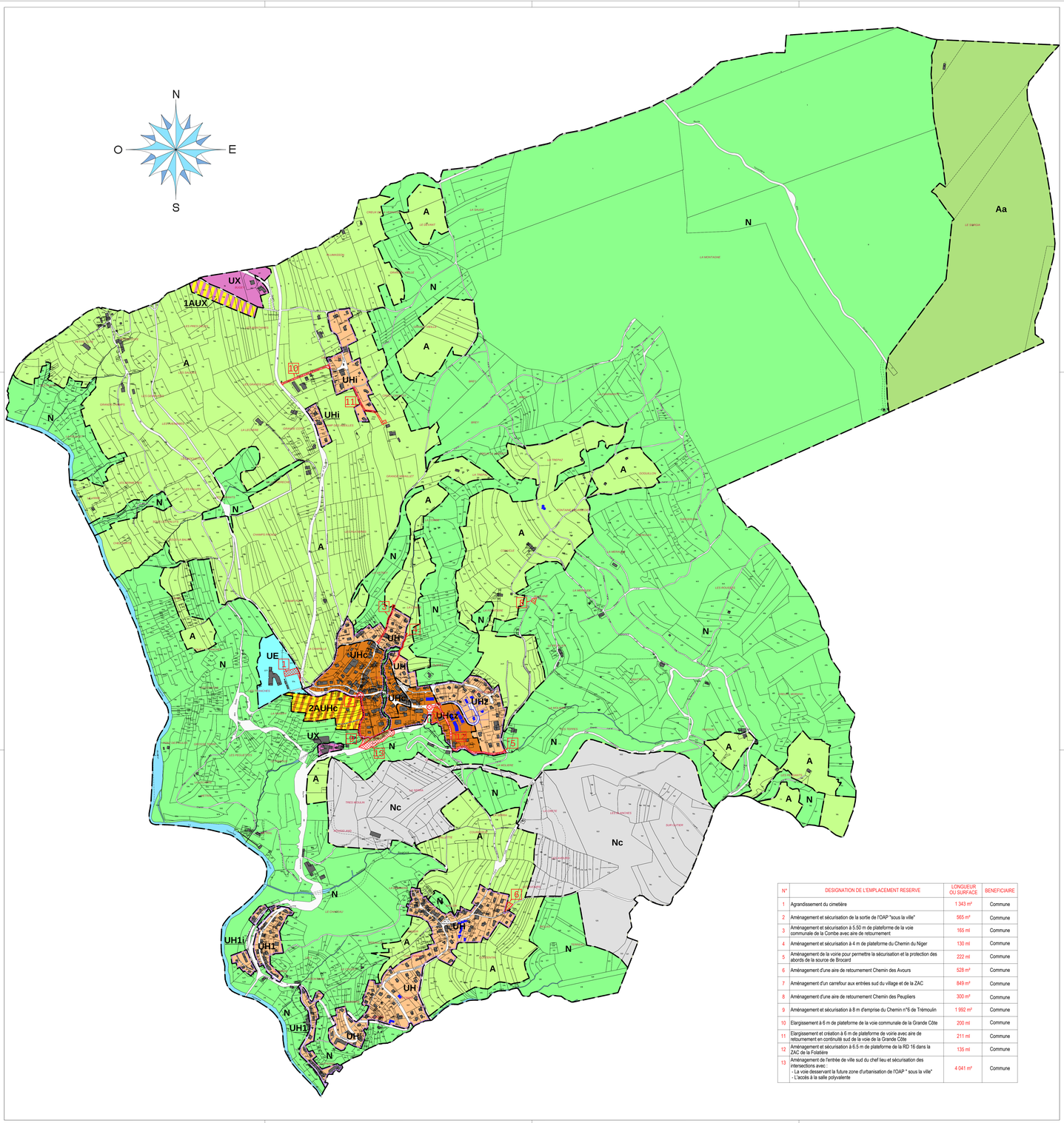

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	LONGUEUR OU SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Agrandissement du cimetière	1 343 m²	Commune
2	Aménagement et sécurisation de la sortie de l'OAP "sous la ville"	565 m²	Commune
3	Aménagement et sécurisation à 5.50 m de plateforme de la voie communale de la Combe avec aire de retournement	165 ml	Commune
4	Aménagement et sécurisation à 4 m de plateforme du Chemin du Niger	130 ml	Commune
5	Aménagement de la voirie pour permettre la sécurisation et la protection des abords de la source de Brocard	222 ml	Commune
6	Aménagement d'une aire de retournement Chemin des Avours	528 m²	Commune
7	Aménagement d'un carrefour aux entrées sud du village et de la ZAC	849 m²	Commune
8	Aménagement d'une aire de retournement Chemin des Peupliers	300 m²	Commune
9	Aménagement et sécurisation à 8 m d'emprise du Chemin n°6 de Trémoulin	1 992 m²	Commune
10	Elargissement à 6 m de plateforme de la voie communale de la Grande Côte	200 ml	Commune
11	Elargissement et création à 6 m de plateforme de voirie avec aire de retournement en continuité sud de la voie de la Grande Côte	211 ml	Commune
12	Aménagement et sécurisation à 6.5 m de plateforme de la RD 16 dans la ZAC de la Folatière	135 ml	Commune
13	Aménagement de l'entrée de ville sud du chef lieu et sécurisation des intersections avec : - La voie desservant la future zone d'urbanisation de l'OAP " sous la ville" - L'accès à la salle polyvalente	4 041 m²	Commune

LEGENDE

ZONAGE

Zones Urbaines :

- **UH** — Zone urbanisée à dominante d'habitat
- **UH1** — Secteur urbanisé à dominante d'habitat dense
- **UH1i** — Secteur urbanisé à dominante d'habitat dense et relevant de l'assainissement non collectif
- **UHi** — Secteur urbanisé à dominante d'habitat dense et relevant de l'assainissement non collectif
- **UHc** — Secteur d'habitat dense et de confortement des fonctions du chef-lieu
- **UHcz** — Secteur d'habitat dense et de confortement des fonctions du chef-lieu, couvert par le périmètre de la ZAC de la Folatière
- **UHz** — Secteur urbanisé à dominante d'habitat, couvert par le périmètre de la ZAC de la Folatière
- **UX** — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques
- **UE** — Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- **2AUHc** — Secteur à vocation future de confortement des fonctions urbaines du chef-lieu
- **1AUX** — Zone future à vocation spécifique d'activités économiques

Zones Naturelles :

- **N** — Zone à caractère naturel dominant
- **Nc** — Secteur de gestion et de développement de l'activité de carrières

Zones Agricoles :

- **A** — Zone à caractère agricole dominant
- **Aa** — Secteur de gestion des espaces d'alpages

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151.41
- 1 — Numéro de l'emplacement réservé

AUTRES

Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

- Périmètre de mixité sociale
  Zone UH : secteurs UH, UH1, UH1i, UHi, UHc, UHz, UHcz

Au titre indicatif

- Bâtiment nouveau